Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV

Santé animale

11/2021

Dourine

Infection des équidés due à des protozoaires et transmise principalement lors de la saillie. Cette maladie a des conséquences économiques relativement importantes, particulièrement dans certaines régions d'Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud.

1 Espèces touchées

Cheval (asymptomatique chez l'âne).

2 Agent infectieux

Trypanosoma brucei equiperdum (cave: T. brucei peut donner des tableaux cliniques similaires).

3 Clinique / Pathologie

Temps d'incubation de 1 à 4 semaines. La maladie évolue en plusieurs phases et elle est accompagnée d'une fièvre intermittente. La première phase est caractérisée par l'infection des organes génitaux externes de l'étalon et de la jument : écoulement vaginal muco-purulent, formation de nodules et de vésicules sur la muqueuse vaginale, le pénis et le prépuce. Œdème génital (avec *T. b. evansi,* DD : œdème ventral). Des taches dépigmentées persistent après la guérison des lésions. Dans la deuxième phase, on observe l'apparition d'une urticaire étendue avec des plaques de 2 à 10 cm de diamètre (plaques comme des pièces de monnaie ou taches circulaires). La troisième phase est caractérisée par un abattement, une faiblesse, une ataxie et une cachexie progressive. Dans la phase finale, les animaux présentent de graves troubles nerveux tels qu'une hyperalgésie, une paralysie de l'arrière-train ou des paralysies périphériques. Issue fatale lorsque les souches parasitaires sont très virulentes.

4 Répartition géographique

Côte méditerranéenne de l'Afrique du Nord, Afrique du Sud, Moyen-Orient, Amérique du Sud, Asie centrale. Sporadiquement en Europe de l'Est ainsi que dans le sud de l'Italie. N'est jamais apparue en Suisse.

5 Épidémiologie

Transmission principalement lors de la saillie, rarement par des insectes hématophages (régions tropicales et subtropicales).

6 Diagnostic

Mise en évidence du parasite dans les frottis des muqueuses génitales ou dans le liquide provenant des papules (ne réussit que rarement). Suspicion en cas de constat de taches dépigmentées sur les organes génitaux, de plaques ou taches cutanées circulaires : confirmation indirecte par sérologie (FC). La FC est prescrite par l'OIE pour l'examen des équidés dans le cadre du commerce international. Les réactions croisées avec *T. brucei evansi* et *T. brucei brucei* sont possibles.

7 Définition du cas

Mise en évidence de l'agent pathogène avec ou sans symptômes cliniques ; sérologie positive à la FC

8 Diagnostics différentiels

Infections par d'autres espèces de *Trypanosoma*. Les méthodes basées sur la PCR permettent de différencier les agents pathogènes.

9 Prophylaxie immunitaire

Non autorisée en Suisse. Il n'existe pas de vaccin.

10 Prélèvements

Frottis de la muqueuse génitale, sang/sérum.

11 Bases légales

Épizootie à éradiquer, art. 3, 128 à 131 et art. 204 à 206 OFE.

Contrôle des viandes : carcasse entière impropre à la consommation (annexe 7 OHyAb).